

**PANIERS du BISTROT A TISSER**  
**CONTRAT D'ENGAGEMENT MUTUEL**  
**Du ... /.../ 2014 AU 31 /01/ 2015**  
**Soit ..... paniers de pains**

Le présent contrat est à compléter en trois exemplaires : un par contractant. ( coordonnées ci-dessous).

**Les contractants :**

<b>Le producteur</b>	<b>L'adhérent</b>	<b>Le Bistrot à tisser</b>
<b>La Miécyclette,</b> <b>193 av. Paul Santy,</b> <b>69008 Lyon</b> <a href="mailto:emmanuel@lamiécyclette.fr">emmanuel@lamiécyclette.fr</a> <a href="http://www.lamiécyclette.fr">www.lamiécyclette.fr</a>  09.72.31.52.08	<b>Nom :</b>  <b>Prénom :</b>  <b>Mail :</b>  <b>Tél :</b>	<b>représentée par</b> <b>Céline COSTE</b>  <b>Email :</b> <a href="mailto:info@lebistrotatisser.fr">info@lebistrotatisser.fr</a>

L'adhérent s'engage en son nom à régler d'avance l'achat de pains dans le cadre du présent contrat validé par le Bistrot à tisser.

**Le producteur :**

La Miécyclette est une boulangerie-pâtisserie en coopérative certifiée AB et Nature & Progrès. Nous sommes aujourd'hui 4 salariés-associés et nous avons conçu notre projet avec un objectif de qualité écologique et gustative. La pâte est fabriquée à partir de farines issues de l'agriculture biologique et biodynamique, de levain naturel, de sel de Guérande certifié Nature & Progrès et d'eau filtrée. Elle est pétrie et façonnée à la main puis cuite dans un four à bois traditionnel. Le pain est ensuite livré aux professionnels, collectivités et groupements de particuliers en vélo-cargo.

**Engagement du producteur :**

Le producteur s'engage à :

- Approvisionner les adhérents en produits de sa fabrication dans les quantités, qualités, lieux et échéances fixés par le présent contrat.
- Etre présent aux distributions (1 fois par mois), à expliquer ses méthodes de production et à communiquer activement sur son activité.
- A partir de 50 kg de pains vendus dans un mois une réduction de 5% est appliquée (réduction déjà déduite du prix du panier cf tableau)

**Engagement de l'adhérent**

L'adhérent s'engage à :

- Verser une cotisation annuelle à l'association LE BISTROT A TISSER et à la régler d'avance,
- Récupérer (ou faire récupérer) son panier chaque jeudi entre 18H et 20H .
- En cas de départ en vacances possibilité de confier son panier à une personne de son choix ou de reporter son panier, et en récupérer deux lors d'une autre distribution.

Cette solution est possible que si l'adhérent **prévient la Miécyclette au moins 8 jours avant la date de distribution.**

- En cas de non retrait, aucun remboursement ne sera effectué et les paniers non récupérés seront partagés entre les permanents de distribution.

## Les termes et modalités du contrat

**Possibilité de prendre un panier chaque semaine ou tous les quinze jours (semaines paires cf \* tableau)**  
Chaque semaine vous recevrez un pain pour chaque panier choisi.

Tous les pains font **1 kilogramme**, sont produits avec des farines produites en biodynamie et broyées à la meule de pierre et **5 types de paniers** vous sont proposés :

Réduction de 5% déjà appliquée ci-dessous.

Choix	Type de paniers	Détails	Prix au kg
	Classique de la semaine	Pain classique changeant chaque semaine : Pain demi-complet (farine de blé de type T80) / pain complet (farine de blé de type T110) / pain blanc (T65).	4.35€
	Spécial de la semaine	Pain spécial changeant chaque semaine : pain demi-complet avec graines de tournesol et de lin / pain demi-complet avec graines de sésame.	5.30€
	Gourmand de la semaine	Pain gourmand changeant chaque semaine : Pain demi-complet avec noix / pain demi-complet avec raisins et noisettes/pain petit épeautre	6.25€
	Pain du Bistrot	Chaque semaine à tour de rôle : pain classique / pain spécial / pain gourmand / pain classique.	5.10€
	Pain de petit épeautre	Farine de petit épeautre faible en gluten	6,45€

**Je récapitule ma commande pour la période du ..... /...../14 au 31/01/15 inclus :**

..... paniers de pains ..... à ..... € pour un montant total de ..... € .

Réglée en 1 fois (chèque prélevé à la signature du contrat) ou en 2 fois.

Les chèques sont libellés à l'ordre de « La Miecyclette ».

Les règlements sont joints au présent contrat.

### **Calendrier des distributions 2014/2015**

(jours de distribution et nombre de paniers en fonction de la date de début de contrat)

21 Août * <b>22</b>	28 août <b>21</b>	4 sept * <b>20</b>	11 sept <b>19</b>	18 sept * <b>18</b>	25 sept <b>17</b>
2 octobre * <b>16</b>	9 octobre <b>15</b>	16 octobre * <b>14</b>	23 octobre <b>13</b>	30 octobre * <b>12</b>	6 nov <b>11</b>
13 nov * <b>10</b>	20 nov <b>9</b>	27 nov * <b>8</b>	4 décembre <b>7</b>	11 décembre* <b>6</b>	18 décembre <b>5</b>
<del>25 décembre</del>	<del>1 janvier</del>	8 janvier * <b>4</b>	15 janvier <b>3</b>	22 janvier * <b>2</b>	29 janvier <b>1</b>

Fait en 3 exemplaires à ..... le ...../...../2014

L'adhérent

La Miecyclette

Le Bistrot à tisser